

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**

(Réunion du 26/11/2015 – Dernière réunion le 30/06/2015)

Année scolaire : 2015 - 2016

Trimestre scolaire concerné : 1er trimestre

Date du Conseil d'école : 26/11/2015

sous la présidence de : M. Bernard BRIS, Directeur

Lieu du Conseil d'école : Ecole élémentaire de Laguenne

Membres présents : M. CHASSAGNARD Roger, *Maire de Laguenne*  
Mme EYROLLES Nicole, *Adjointe chargée des affaires scolaires.*

M. BOUSSIGNAC Christophe, M. BRIS Bernard  
Mme DOUARD Catherine, Mme FOSSE Patricia,  
Mme HILAIRE-NEYRAT *Marielle, Enseignants.*

Mme PAJON Céline, Mme TRASSOUDAINÉ Corinne,  
Mme FORCE Patricia, Mme BABARTHE Chrystelle,  
Mme DE DIOS Emilie,  
M. PIQUEMAL Cyril, M. CALS Nicolas.  
*Représentants des Parents d'élèves*

Mme POUGET Nicole, *DDEN.*

Membres excusés :  
M. Eric SAUVEZIE, Inspecteur de l'Education Nationale.  
Mme BONNARET Laurence.

Date de l'envoi des convocations et de l'ordre du jour : 02/11/2015

- Ordre du jour :**
- I) Election des représentants des parents d'élèves
    - Elections
    - Fonctionnement du Conseil d'école
  - II) Vie de l'école
    - Structure et effectif actuel.
    - Climat scolaire : plan Vigipirate, lutte contre la violence et le harcèlement scolaire, relations parents /enseignants.
    - Activités pédagogiques du 1er trimestre
    - Coopérative scolaire.
    - Equipement de l'école.
    - L'association « les gamins d'abord ».
  - III) Questions diverses

**La séance :** La séance est ouverte à 18H00.

Mme Emilie DE DIOS est nommée secrétaire de séance.

## **I) Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.**

### **1. Les élections**

- **Mardi 29 Septembre**, à 18h00 : réunion du bureau des élections pour :
  - préciser les modalités de cette élection.
  - Etablir l'ordre des candidatures (titulaires/ suppléants)
  - Préparer le matériel de vote. (*Vifs remerciements aux parents d'élèves pour leur aide précieuse dans la réalisation de ces opérations fastidieuses*)
  - Evoquer les modalités de communication de l'ordre du jour et du P.V des séances.
- L'élection a eu lieu le **vendredi 9 octobre** : dépouillement du scrutin en présence de Mme PAJON, Mme FORCE et de Mme TRASSOUDAINÉ à partir de 18h00.
- Résultat du scrutin : sont élus,

<b>Titulaires :</b> M. CALS Nicolas Mme FORCE Patricia Mme LABARTHE Chrystelle M. PIQUEMAL Cyril Mme TRASSOUDAINÉ Corinne	<b>Suppléants :</b> Mme BONNARET Laurence Mme DE DIOS Emilie Mme PAJON Céline
Nombre d'électeurs inscrits : 171 Nombre de votants : 118 Bulletins blancs et nuls : 15 Suffrages exprimés : 103 Taux de participation : 69.01 %	

### **2. Le fonctionnement du Conseil d'école**

Le rôle, la composition et le mode de fonctionnement du Conseil d'école sont rappelés par le Directeur. Celui-ci insiste particulièrement sur la communication de la tenue des réunions ( pour les parents non élus) et sur l'utilisation du coupon permettant aux parents élus de demander l'inscription d'une question ( de manière non anonyme) à la section « questions diverses » de l'ordre du jour.

## **II) Vie de l'école.**

### **1. Structure et effectif actuel de l'école :**

Patricia FOSSE	Marielle HILAIRE-NEYRAT	Catherine DOUARD	Christophe BOUSSIGNAC	Bernard BRIS	
CP	CE1	CE2	CE2/CM1	CM2	TOTAL
<b>21</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>106</b>

- C'est à ce moment de l'année que s'engagent les prévisions pour la rentrée prochaine. Éléments dont nous disposons : 14 départs en sixième, 19 arrivées en CP. Une nouvelle venant d'être inscrite, le solde serait donc positif (112 élèves attendus) indépendamment de tout évènement imprévisible Il est bien sûr trop tôt pour envisager une répartition des élèves et des cours pour la rentrée 2016.

- Quelques données supplémentaires :

A l'élémentaire, 47 enfants vivent sur la commune de Laguenne sur 106 (soit 44.5 %) Les élèves sont issus de 18 communes d'origine. Cette statistique a été faite en prenant en compte la résidence habituelle de l'enfant, communiquée sur les fiches d'urgence. On peut donc la pondérer, mais à la marge seulement.

## 2. Climat scolaire.

**Le plan Vigipirate** est en vigueur depuis plusieurs années. Régulièrement, l'Inspection Académique rappelle aux Directeurs d'école quelles sont les mesures à adopter, en concertation avec les municipalités.

M. BRIS rappelle l'ensemble des circulaires qui ont été transmises depuis le début de l'année scolaire et insiste sur la dernière :

- Affichage des consignes aux entrées de l'école (à l'intention des parents).
- Vigilance accrue de la part de tous les adultes (enseignants, parents).
- Présence d'un adulte à l'accueil.
- Exercices évacuation incendie, et confinement avant Noël).

### **Ces mesures resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.**

→ Concernant les attentats récents, les enseignants ont scrupuleusement respecté les consignes qui leur ont été transmises par Mme La ministre :

- Information des enfants sur les attentats, en adaptant le discours en fonction de l'âge de ceux-ci.
- Exploitation éventuelle de documents (textes, images, vidéo).
- Respect d'une minute de silence.

**Lutte contre la violence et le harcèlement :** nous recevons de plus en plus fréquemment des informations du ministère de l'éducation nationale concernant « le harcèlement scolaire », preuve que c'est un phénomène qui concerne hélas nombre d'élèves et d'établissements français.

Le Directeur informe le Conseil d'école qu'un lien a été placé en direction d'un site dédié à ce sujet sur le site internet de l'école. Des informations et des conseils s'y trouvent à l'intention des parents, des enfants qui pourraient en être victimes.

Une définition : *si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnom méchant, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe....des violences physiques (bousculades, coups) des vols, alors il est victime de harcèlement.*

L'école dispose d'une grille d'évaluation de la situation : niveau, lieu, fréquence, véracité des faits relatés....

Lorsque la situation est avérée, le chef d'établissement applique le protocole proposé : témoignage de l'élève victime, entretiens séparés avec les témoins, l'auteur présumé, les parents des victimes Etc..

Il peut ensuite décider de mesures de protection pour la victime, de sanctions ou de mesures de réparation pour l'auteur.

Enfin, il doit suivre l'évolution de la situation.

**Les documents déconseillent formellement aux parents de gérer eux-mêmes le problème en intervenant directement auprès de l'auteur présumé des faits ou d'intervenir auprès de ses parents : cela risquerait d'aggraver la situation.**

→ *M. le Maire fait remarquer qu'il y a également des situations de harcèlement au sein des familles.*

→ *M. BRIS explique que les situations de violence familiale ne sont pas évoquées dans ce plan mais que cela fait également partie du rôle de l'enseignant d'alerter les autorités compétentes en cas de suspicions de ce type.*

→ *M. Piquemal soulève le problème du comportement de certains enfants dans la cour ainsi que le vocabulaire utilisé.*

Au cours de la discussion entamée, chacun remarque que la société a nettement évolué en matière d'autorité des parents et des enseignants.(Ceux-ci ayant de plus en plus de difficultés à l'exercer avec certains enfants, surtout lorsque leurs parents la contestent).

→ *M. BRIS souligne alors qu'il est nécessaire de renforcer les liens entre les parents et les enseignants.*

### **Relations parents / enseignants.**

- Le carnet de liaison : les enseignants ont décidé cette année d'uniformiser nos outils de communication pour renforcer la cohérence au sein de notre établissement, regrouper et compiler toutes les informations que nous sommes amenés à diffuser dans

le cadre de nos nécessaires relations avec les familles. L'utilisation devient usuelle, les enfants le conservent toujours dans leur cartable. Les parents ne doivent pas hésiter à s'en servir notamment pour des demandes de rendez-vous, la relation directe restant à privilégier pour les problèmes les plus délicats.

- Mme PAJON fait remarquer que la garderie ne répond pas aux appels et ajoute qu'elle n'est pas certaine que le personnel vérifie forcément l'identité de la personne qui vient récupérer l'enfant.
- M. le Maire rassure les parents sur la sécurité de ce moment de remise des enfants, et que concernant le téléphone, il étudiera ce problème avec les personnels concernés.
- Au cours d'une discussion amorcée sur la sécurité des enfants, M. le Maire fait remarquer que les parents déposent fréquemment leurs enfants de l'autre côté de la nationale sans les accompagner au portail. Mme Eyrolle (adjointe au Maire) ajoute que beaucoup de parents ne vérifient pas que leur enfant rentre effectivement dans l'école.

- Les réunions de rentrée : cette année, contrairement aux années précédentes, les enseignants ont choisi d'inviter à la réunion de présentation de l'école les parents des enfants nouvellement inscrits à l'école (en provenance de la grande section de maternelle ou d'autres villes ou départements). Ensuite, compte tenu du fait qu'en CE2 et CM1, un nombre important d'enfants ont des frères et sœurs dans les autres classes, il n'a pas semblé judicieux de faire toutes les réunions de classe le même soir.  
**Vendredi 18 septembre** : réunion de présentation de l'école à 17h30 (8 participants sur 26 possibles) suivi des réunions de classes (CP : 9 familles sur 21, CE1 : 11 sur 24, CE2 : 10 sur 25).  
**Mardi 24 septembre** : réunions de classes (CE2/CM1 : 15 sur 22, CM2 : 5 sur 14).

→ Les enseignants sont donc un peu déçus face à cette faible participation.

- Le nouveau site internet de l'école :  
M. BRIS indique que, compte tenu du départ en retraite de M. FRIDMAN, il n'était plus possible d'utiliser celui qu'il gérait depuis de nombreuses années. Un nouveau site a donc été élaboré. Les enseignants l'ont souhaité sobre, simple à utiliser, utile et évolutif.

**Adresse** : [laguene-elementaire.jimdo.com](http://laguene-elementaire.jimdo.com)

### 3. Les activités pédagogiques du 1<sup>er</sup> trimestre.

- **Jeudi 10 Septembre** : Participation à la fête du sport organisée par TULLE Agglo au stade A. Cueille. Chaque élève de Cycle 3 a participé à trois ateliers parmi tir à l'arc, badminton, acrobranche, escrime, rugby. Activités intéressantes, menées en petits groupes par beau temps. (frais de transport pris en charge par Tulle Agglo)
- **Mardi 6 Octobre** : randonnée pédestre à Lagarde-Enval. Activité proposée par l'USEP et la fédération Française de randonnée. Les 106 élèves ont participé : trois parcours étaient proposés en fonction de l'âge et des capacités des enfants. En plus des enseignants quelques amis de l'école étaient venus prêter leur concours à l'encadrement (Nicole Eyrolle ; Martine Goutte, Jérôme Fridman et Patrick vergne). Pique-nique final bienvenu. (frais de transport pris en charge par la coopérative scolaire)
- **Vendredi 16 Novembre** : rencontres « jeux traditionnels » à l'école de Ste FORTUNADE. Le matin pour la classe de CM2, l'après-midi pour les élèves de CE2, CM1. Sortie agréable, bonne participation des enfants.
- **Vendredi 13 Novembre** : Participation de la classe de CM2 au projet « Ecole et cinéma ». Projection au cinéma de Tulle de « Les vacances de Monsieur Hulot », de Jacques Tati. Le travail mené ensuite consistera, à partir d'une séquence de quelques minutes, à rédiger un texte traduisant en mots le gag vécu en images. Il s'agit donc d'un travail sur la chronologie, la précision des phrases et leur enchaînement).
- *École et cinéma propose de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Les élèves commencent ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, une initiation au cinéma.*

- *Financement : entrée et transport : coopérative scolaire.*
  - **Vendredi 20 Novembre** : cross de secteur au Chambon. Il concernait les classes de CE2 à CM2. Les enfants tour à tour observateur ou coureur devaient courir 8, 10, 12 ou 15 minutes en fonction des performances qu'ils avaient établies au cours des semaines précédentes en classe. Cette activité s'est déroulée par temps maussade, mais pas insupportable.
  - **Activités à venir :**
    - **Vendredi 27 Novembre** : concert J.M.F (guitare et mandoline)  
*Financement : 3€ / enfant (2.20€ par la coopérative scolaire, 0.80€ par la mairie)*
    - **Lundi 30 novembre et mardi 3 décembre** : activités lutte (jeux d'opposition) au dojo de Tulle pour les élèves de CP et CE1.
    - **Lundi 7 Décembre** : Spectacle au théâtre de TULLE : « La Belle », par la compagnie La Vouivre. Frais de transports et entrées pris en charge par TULLE AGGLO.
    - **Vendredi 18 Décembre** : Noël des enfants.
  - *Participation du Père Noël qui viendra remettre aux enfants le livre choisi par les enseignants et offert par la Municipalité.*
  - *Projection à la salle des fêtes d'un film emprunté à la BCD. (préparation de la salle et du matériel de projection par les enseignants)*
  - *Gouter offert par la municipalité à la cantine.*
  - **Janvier/février** : cycle de 6 séances de basket animées par un cadre de la fédération pour la classe de CM2.

#### 4. Le projet d'école.

Après un bref rappel, le Directeur indique qu'un des éléments essentiels pour cette année scolaire est la mise en valeur des ouvrages mis à disposition de chaque classe par l'installation de rayonnages, de façon à rendre plus pratique et plus efficace le choix des livres.

Ce projet est ainsi libellé :

- O1** : - *Fréquenter la BCD en groupes restreints : pratiquer à cette occasion la lecture offerte par des pairs.*  
 - *Souscrire des abonnements à des revues périodiques (romans, documentaires)*  
 - *Mettre en place de véritables coins lecture dans les classes.*

→ *M. Le Maire fait remarquer que, compte tenu du coût, il sera difficile d'accéder à cette demande. Il ajoute que la médiathèque est toujours à disposition.*

#### 5. Bilan de la coopérative scolaire.

L'exercice financier 2014/2015 a été clôturé le 31 août, les comptes ont été vérifiés par deux enseignants non mandataires et un représentant des parents d'élèves (M. PIQUEMAL) puis transmis à l'OCCE.

Le bilan simplifié au 31 août 2015 est le suivant :

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Achats de produits pour cession	1 584,10	Ventes pour cession	2 283,00
Activités éducatives	4 455,05	Activités éducatives	1 515,00
Cotisations OCCE	215,25	Subventions	0,00
Assurances	30,75	Produits courants	29,00
Charges courantes	1 261,67	Part.volontaire des familles	2 370,00
Charges	2 801,88	Produits exceptionnels	4 826,32
Achats de biens durables	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>10 348,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 023,32</b>
<b>Résultat : 674,62 €</b>			
<b>Actif</b>		<b>passif</b>	
Banque	5 873,24	Report 2014	5 198,62
Caisse	0,00	Résultat 2014/2015	674,62
<b>5 873,24</b>		<b>5 873,24</b>	

## 6. Equipement et projets d'équipement de l'école.

En premier lieu, les enseignants tiennent à remercier la municipalité pour la prise en compte de leur demande de travaux à effectuer pendant les grandes vacances :

- Remplacement de la serrure du portail côté aile droite du bâtiment.
- Mise en place des affiches relatives à la sécurité sur les trois portails.
- Changement du chauffe-eau.

**Informatique** : l'école ayant été cambriolée durant les vacances d'été, l'ordinateur qui faisait fonctionner le TBI de l'actuelle classe des Cp a disparu. Les enseignants souhaiteraient qu'il soit remplacé.

Les ordinateurs de la salle informatique sont quasiment tous obsolètes, les enseignants sont conscients que leur remplacement est un coût important pour la municipalité.

**La connexion internet** des deux classes déjà équipées n'a toujours pas été réalisée en raison d'un oubli de l'électricien, elle devient indispensable dans le cadre du travail effectué notamment en lecture, histoire, sciences et répond aux intentions ministérielles de développer l'usage du numérique dans les écoles. Nous pensons qu'un équipement CPL serait beaucoup moins lourd à réaliser, serait moins coûteux et plus rapide à mettre en place.

## 7. L'association « les gamins d'abord »

- M. PIQUEMAL présente l'association dont il est le président. Il indique que la soirée paëlla s'est bien déroulée, laissant un bénéfice qui sera versé à l'école en fin d'année scolaire.

## IV Questions diverses.

- Question transmise par Madame PAJON au sujet des familles qui ont des enfants à récupérer le soir à la maternelle et à l'élémentaire. Cette question a été débattue lors du Conseil d'école de la maternelle.
- Questions transmises à Monsieur PIQUEMAL.

Serait-il possible de mieux signaler l'école sur la nationale voire de mettre en place des systèmes visant à faire réduire la vitesse des véhicules ?

→ *M. le Maire répond qu'il y a peu de solutions réellement envisageables sur cette nationale, mais qu'il va s'y pencher.*

Les personnels de l'école possèdent-ils un diplôme de secourisme ?

→ *M. le Maire indique que les personnels qui possèdent le BAFA ont aussi une formation aux premiers secours.*

A titre d'information, les parents souhaiteraient savoir si la commune perçoit des subventions de l'état pour les activités périscolaires.

→ *La commune a perçu environ 8 000€ sur les 33 000€ de dépenses, répond M. le Maire.*

Le problème des toilettes est à nouveau soulevé : W.C peut-être mal adaptés, parfois absence de papier.

→ *M. le Maire indique qu'il va demander aux employés de commune d'être plus vigilants et propose que les toilettes de la garderie soient utilisés pendant les horaires scolaires.*

→ *M. BRIS propose que l'expérience soit tentée.*

Les parents souhaiteraient qu'un panneau d'information soit placé du côté de la sortie « passerelle ».

→ *La question sera étudiée.*

La secrétaire de séance  
**Emilie DE DIOS**

Le Directeur  
**Bernard BRIS**